

La taxe bancaire a rapporté en 2013 plus qu'espéré (Koen Geens)

(BELGA) = La taxe bancaire, que le gouvernement fédéral a introduite avec la loi programme du 22 juin 2012, a rapporté 96 millions d'euros pour l'année 2013, soit plus que les 80 millions d'euros qui avaient été budgétisés. "L'objectif budgétaire pour 2013 sera donc d'office atteint", a indiqué le ministre ...

(BELGA) = La taxe bancaire, que le gouvernement fédéral a introduite avec la loi programme du 22 juin 2012, a rapporté 96 millions d'euros pour l'année 2013, soit plus que les 80 millions d'euros qui avaient été budgétisés. "L'objectif budgétaire pour 2013 sera donc d'office atteint", a indiqué le ministre des Finances Koen Geens en réponse à une question écrite de Luk Van Biesen (Open VLD).

Afin d'encourager les institutions

de crédits à stimuler l'économie, le gouvernement a introduit une taxe réglementée sur les comptes d'épargne qui varie de 0,03 à 0,12%.

L'adaptation de la taxe, qui entrera en vigueur à partir de 2014, supprimera le coefficient de pondération actuel et prévoit un taux forfaitaire de 0,0435%. "La nouvelle tarification est déterminée de telle façon que la mesure est budgétairement neutre sur le comportement d'épargne des citoyens", indique Koen Geens.

Belga ■